

DEPARTEMENT

DROME



Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 15

Votants: 17

Séance du lundi 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept avril deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée le 20 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Lander MARCHIONNI.

Sont présents: Jean-Philippe GENIN, Huguette MAILLEFAUD, Colette MOREAU, Frédéric SAUVET, Lander MARCHIONNI, Serge QUEYREL, Laurence BOEUF, Vincent LOPEO, Richard PERRIER, Nathalie JAMET, Sebastien VRAYENNE, David PERRIER, Chloé HIRRET, Julie MARCHAND, Samia MEZIANE

Représentés: Aurélie MARIN représentée par Lander MARCHIONNI, Pierre-Henry DEMARET représenté par Huguette MAILLEFAUD

Excusés: Florent MARCEL, Sophie GUARNA

Absents:

Secrétaire de séance: Huguette MAILLEFAUD

Commission Communale des impôts directs (N° DE_041_2026)

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 portant création d'une commission communale des impôts directs ;

Considérant que, pour les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée du maire, ainsi que de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants ;

Le rôle de la commission communal des impôts directs est lié à la fiscalité directe locale. Elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence pour déterminer la valeur locative des biens affectés à l'habitation et elle participe à l'évaluation des propriétés bâties, ainsi qu'à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties.

Les 6 commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 24 noms : 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants.

La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

Les candidatures suivantes ont été enregistrées :

Les commissaires titulaires :

SAUVET	Frédéric
PETITDEMANGE	Jean-Louis
MOREAU	Colette
QUEYREL	Serge

FAVIER	Sylvie
GENIN	Jean-Philippe
DEMARET	Pierre-Henri
CHAIX	André
MARIN	Aurélie
VANONI	Lucas
MAILLEFAUD	Sylvain
PERRIER	Richard

Les commissaires suppléants :

BAYLE	Joël
REY GIRAUD	Michel
AUDRA	Bernadette
MACAIRE	Bernadette
BOURDAT	André
FRAUD	Noël
COSSALTER	Robert
ORAND	Michel
CORREARD	Antoine
PERRIER	David
PELLINI	Jean-Pierre
MAILLEFAUD	Huguette

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité,**

APPROUVE la liste des commissaires titulaires et des commissaires suppléants à proposer au Directeur départemental des finances publiques.

AUTORISE Monsieur ou Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Délibération :DE_041_2026 adoptée

Réhabilitation de l'école Chaufferie au bois granulés demande subvention contrat chaleur renouvelable (N° DE_042_2026)

Le maire rappelle au conseil municipal que, dans le cadre de la réhabilitation thermique et fonctionnelle de l'école communale, une étude thermique a été réalisée afin d'optimiser les performances énergétiques du bâtiment. Cette étude a mis en évidence la nécessité de moderniser le système de chauffage, actuellement vétuste et peu performant sur le plan énergétique.

Un bureau d'études techniques a été missionné pour définir les conditions techniques et financières de l'installation d'une chaufferie au bois granulés.

Le coût estimé de l'opération, tel que défini dans l'avant-projet définitif (APD) de mars 2026, s'élève à **103 385 € HT**. Compte tenu de l'importance de ce projet pour la commune, le maire propose de solliciter une aide financière auprès de l'ADEME dans le cadre du **Contrat Chaleur Renouvelable**, afin de réduire la charge financière pesant sur le budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Article 1er : Approuve le projet d'installation d'une chaufferie au bois granulés dans le cadre de la réhabilitation thermique et fonctionnelle de l'école communale, tel que présenté dans l'avant-projet définitif (APD) de mars 2026, pour un montant estimé à **103 385 € HT**.

Article 2 : Autorise le maire à solliciter une aide financière dans le cadre du **Contrat Chaleur Renouvelable (CCR)**, afin de couvrir une partie des dépenses engagées pour ce projet.

Délibération :DE_042_2026 adoptée

Subventions 2026 (N° DE_044_2026)

Le maire fait part au conseil municipal des demandes de subvention 2026. Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité attribue les subventions 2026 suivantes :

ACSPADE	1 000.00 €
APACH CH personnes âgées	300,00 €
APED Assoc protestante d'Entraide du Diois	150,00 €
APSYD	50.00 €
Arts et Vigne	10 000,00 €
Art'Star	1 250,00 €
le Bel Age	500,00 €
Bibliothèque de Châtillon	500,00 €

Boite à faire	250,00 €
Boule de l'Edelweiss	500,00 €
Accords à cœur	1 000,00 €
Croix Rouge Die	100,00 €
Folk en Diois	1 000,00 €
Fruits de la Vie	500,00 €
Les Gamins d'Ambane	3 000,00 €
Jeunes Loups Châtillonnais	3 500,00 €
La Manufacture FORRO	1 000,00 €
Restos du cœur	150,00 €
Sport adapté Croix Rouge Recoubeau	100,00 €
SURYA yoga sur chaise	100,00 €
Vidéos Val de Drôme	150,00 €
Coopérative scolaire RPI	1 500.00 €
Ecole de Chatillon en Diois	1 200.00 €
Prévention routière	250.00 €
Tennis Club	360,00 €

Délibération :DE_044_2026 adoptée

Organisation du Service d'Instruction des actes ADS et de la publicité dans le Diois

La délibération n° DE_043_2026 acte la création d'un **Service d'Instruction Mutualisé (SIM)** pour les autorisations d'urbanisme (ADS) et la publicité, couvrant les 50 communes de la Communauté des Communes du Diois (CCD). Ce projet s'appuie sur des textes législatifs (code général des collectivités territoriales, code de l'urbanisme) permettant la mutualisation des services entre communes et EPCI, ainsi que sur la fin de la gratuité des services d'instruction de l'État pour les intercommunalités de plus de 10 000 habitants. La convention adoptée remplace l'ancienne organisation et définit les rôles, moyens et modalités de financement, anticipant l'entrée en vigueur du **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)**. Le maire est autorisé à signer cette convention.

Adhésion de Châtillon-en-Diois à l'association Biovallée

Par la délibération n° DE_045_2026, la commune de Châtillon-en-Diois rejoint **Biovallée**, une association promouvant le développement durable, l'agriculture biologique et les circuits courts. Cette adhésion vise à renforcer les dynamiques locales en faveur de la transition écologique et de projets collectifs territoriaux. Le maire est habilité à finaliser cette démarche.

Désignation d'un délégué à l'assemblée générale des "Plus Beaux Villages de France"

La délibération n° DE_046_2026 désigne **Vincent LOPPEO** comme représentant de Châtillon-en-Diois à l'assemblée générale de l'association le 6 juin 2026, en raison de l'absence du maire occupé par la **Fête de la Transhumance et de la Clairette**. Ce choix garantit la participation de la commune aux échanges sur la valorisation du patrimoine et du tourisme.

Ajustement des tarifs ACSI pour le camping municipal en 2026

Le camping municipal, acteur clé de l'attractivité touristique locale, renforce son partenariat avec l'association ACSI en révisant sa grille tarifaire pour 2026. L'objectif est d'harmoniser les conditions offertes aux détenteurs de la carte ACSI avec les accords commerciaux conclus.

À partir du 1er mai 2026, un tarif unique de **19 €** sera appliqué aux porteurs de cette carte. Ce forfait couvre un emplacement pour deux personnes, le raccordement électrique et un animal de compagnie. Il sera valable durant deux périodes : du **1er mai au 10 juillet** et du **22 août jusqu'à la fermeture du camping**. Les autres tarifs du camping restent inchangés pour 2026. Cette décision a été adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Lander MARCHIONNI
Président de séance

Huguette MAILLEFAUD
Secrétaire de séance